

c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

Constructions illicites **Assainissement** **Associations**

Dossier

constructions illicites

Assainissement

Travaux

Associations

**Enfance
jeunesse**

Animations





SOMMAIRE

Éditorial	P. 2
Dossier	
<i>constructions illicites</i>	P. 3
<i>Assainissement</i>	P. 8
Travaux	P. 11
Associations	P. 14
Enfance Jeunesse	P. 18
Tribune libre	P. 19
Animations	P. 20

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°18 - AUTOMNE 2008

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction : Amandine LAurens

Conception, réalisation, photos :

Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression : Signes et Caractères - Sète

L'été et les vacances sont terminés, les écoliers ont fait leur rentrée et nous avons repris le chemin du travail, malgré un mois de septembre aux températures encore estivales.

Le conseil Municipal s'est lui aussi remis à la tâche, avec des dossiers importants qui sont développés dans ce numéro du BIM : constructions illicites, assainissement, travaux et inaugurations et une présentation du milieu associatif de Poussan.

L'inauguration fin septembre de 4 nouvelles salles municipales : salle socio-culturelle Jean Théron, salle de musculation, salle des clubs, salle de gymnastique/dojo a été l'occasion de réunir les poussannais autour d'un projet fédérateur : la politique d'amélioration de la qualité de vie que nous menons à Poussan depuis 2001.

Ces salles sont déjà livrées aux associations sportives et culturelles et sont destinées à tous les publics : jeunes, scolaires, actifs, retraités... Comme vous le voyez les associations Poussanaises sont particulièrement privilégiées, par l'ampleur et la qualité des équipements mis à leur disposition.

C'est ainsi plus de 2 millions d'euros que la commune, aidé par le Conseil Général et l'État, a investi dans ces installations. Cette politique de revalorisation des équipements publics que nous menons depuis des années est dictée par les nécessités démographiques (Poussan dépasse aujourd'hui les 5 500 habitants) et par les importantes mutations qui touchent notre territoire, faisant exploser les besoins en terme d'infrastructures de transport, d'accueil, de loisirs, et de technologies.

C'est en pensant à l'avenir que nous investissons aujourd'hui dans des équipements qui sont destinés à nos enfants et nos petits-enfants.

Au cours du dernier trimestre 2008, nous entamerons la dernière tranche des travaux de l'église. Puis ce sera l'entrée nord qui verra la construction d'une piste cyclable et piétonne, la création d'un giratoire et la réfection et le requalibrage du chemin des frères. Les travaux de la nouvelle école maternelle avancent normalement (malgré les vacances, dossiers, projets et travaux continuent leur rythme).

Une réunion publique vous présentera bientôt le projet de réhabilitation du riverain, et une autre réunion traitera du coût des services municipaux afin de mieux comprendre le fonctionnement de la commune et l'utilisation de vos impôts. Nous continuerons comme au cours du précédent mandat à vous communiquer l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux et, au travers des bulletins municipaux, toutes les informations relatives à la gestion de la Commune. Nous avons dès notre premier mandat fait le choix de la transparence et continuerons à divulguer à nos administrés tous les éléments des projets municipaux qui engagent l'avenir de Poussan.

Je vous souhaite une bonne rentrée, en espérant que, malgré le climat socio-économique actuel plutôt morose, vous puissiez vous épanouir dans notre village.

À très bientôt

Continuons ensemble -

Jacques Adgé
Maire de Poussan

Constructions illicites

Une phénomène en expansion qui génère des nuisances importantes.



Jusqu'ici, la cabanisation bénéficiait d'une certaine indulgence, car vue comme un élément "folklorique" de la culture locale. Depuis 2005, des études ont démontré les impacts négatifs de ce phénomène qui a pris une ampleur inquiétante. «La cabanisation consiste en une occupation et/ou une construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel. Elle se matérialise par une réappropriation et/ou une extension de cabanons traditionnels et par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobilhomes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures»¹. Plus de 6 500 cabanes ont été identifiées dans les 54 communes du littoral du Languedoc-Roussillon. Souvent implantées dans la bande littorale, 50 % sont des mobilhomes, les autres sont des installations en dur ou des caravanes. Parmi celles-ci, 30 % sont occupées de manière permanente et 65% sont en zones inondables. Très peu ont un assainissement fonctionnel et la plupart s'alimente en eau par des forages privés dans des nappes phréatiques.²

Les enjeux de la lutte contre les constructions illicites

- **Enjeux financiers** avec la non perception des taxes et le coût induit par la collecte des ordures ménagères.
- **Enjeux sociaux** avec l'exclusion des populations concernées et notamment des enfants.
- **Enjeux d'hygiène et de salubrité** avec parfois l'absence de raccordement au réseau d'eau potable et électrique.
- **Enjeux environnementaux** avec la pollution des sites par déversement des eaux usées dans la nature et l'atteinte aux paysages.
- **Enjeux sécuritaires** avec l'augmentation des risques de feux de forêt et de la vulnérabilité des zones inondables par l'imperméabilisation des sols et l'inaccessibilité pour les services de secours.

1. Source : Préfecture des PO

2. Revue "Espaces naturels" N° 15 - juillet 2006



Un impact financier non négligeable

L'absence de permis de construire entraîne, dans la plupart des cas, une minoration des recettes fiscales. Par contre, cela n'empêche pas l'accroissement de dépenses incidentes.

Recettes fiscales :

Taxes annexes au permis de construire :

La commune perçoit la taxe locale d'équipement (T.L.E.) assise sur la S.H.O.N. (surface hors œuvre nette). En 2007, le montant était de :

- 1 165 euros pour une construction de 70 m²
- 3 036 euros pour 150 m²
- 4 483 euros pour 200 m²

Sur la même base, le département perçoit, aussi :

- La taxe départementale espaces naturels sensibles (T.D.E.N.S.),
- La taxe départementale financement conseil architecture urbanisme et environnement (T.D.F.C.A.U.E)

Ces taxes sont exigibles sur la base des permis de construire délivrés.

Dans le cas de constructions non autorisées, la taxe locale d'équipement (T.L.E.) est également exigible. En outre, le constructeur est tenu d'acquitter une amende du même montant.

Impôts locaux directs :

• Taxe d'habitation : elle peut être perçue en l'absence de permis de construire. Toutefois, le calcul de son montant repose sur une déclaration (imprimé H1 des services fiscaux) établi par l'utilisateur. Son exactitude est difficilement vérifiable sans permis de construire.

• Taxe foncière : dans les procédures déclenchées par la demande de permis de construire, la déclaration de fin de travaux permet de transformer l'imposition de foncier non bâti en foncier bâti. Le montant de l'impôt est fortement majoré et la taxe des ordures ménagères est perçue.



Dépenses incidentes

- Entretien des voiries
- Extension des réseaux (eau, gaz, électricité, assainissement)
- Sécurisation des personnes et des biens (incendie, débroussaillage, surveillance des espaces)
- Mise en place d'équipements collectifs supplémentaires
- Gestion des actes de constatations et de procédures.

Une réalité sociale parfois dramatique

En juillet 2008 Monsieur F. est décédé sur la commune de Poussan. Son corps est retrouvé 10 jours après sa mort.

Début juillet, il faisait si chaud que l'on recommençait à parler de la canicule, par cet après-midi torride





Monsieur le Maire reçoit un appel téléphonique d'un de nos concitoyens fort embarrassé l'invitant à le retrouver sur un terrain privé dans la garrigue.

Jacque Adgé, arrivé au lieu-dit est accueilli par une odeur indéfinissable. Le propriétaire du terrain et auteur du coup de fil, louait le terrain sous le manteau, c'est-à-dire qu'il empochait un **loyer non déclaré pour une caravane sur un lieu où toute habitation est classée illégale, à une personne fragile socialement.**

Le locataire, Monsieur F, rentré à sa caravane dix jours auparavant a dû chuter entre son véhicule et son logement. Vivant seul, c'est l'odeur dérangerant les voisins qui a permis la sinistre découverte.

Ce fait divers tragique, ne s'arrête malheureusement pas là.

La Gendarmerie, afin de s'assurer de l'identité du décédé, a transféré le

corps (10 jours au soleil) à l'Institut Médicaux Légal à Montpellier. Une autopsie a aussi été diligenté afin de révéler les causes du décès.

Fort de l'identité, la famille a été avertie. Ces personnes ne pouvant régler les obsèques de leur demi frère, une prise en charge par la commune a été mise en place.

La facture s'élève à 1270 euros.

L'autorisation préfectorale pour inhumation hors délais demandée et reçue, les obsèques ont eue lieu le 31 juillet.

Cette histoire si elle est pathétique, est aussi symptomatique des conséquences sociales désastreuses des constructions illégales :

- La victime n'a pu bénéficier de l'allocation logement car le propriétaire refusait de déclarer la location.

- Le terrain n'a ni eau ni électricité, il est embarrassé de carcasses de voitures ce qui augmente les risques d'incendie.

- En période estivale, ces installations précaires, souvent insalubres font subir très durement l'effet de la canicule, en automne et en hiver la pluie et le froid occasionnent des risques pour la santé : les enfants et les personnes fragiles y survivent dans des conditions sanitaires préoccupantes.

- Le caractère illégal de ces occupations et l'isolement empêche souvent les services sociaux d'avoir connaissance des problèmes et d'intervenir avant une issue dramatique.

Il serait temps que les propriétaires prennent pleinement conscience de la gravité de ce genre de pratique : le caractère illégal d'une location, en cas de problème, les engagent pénalement.

Un impact préoccupant sur l'environnement

Dans le cadre de l'occupation illicite de notre territoire communal nous allons parler ici essentiellement de la cabanisation, Cette dernière ne peut que porter préjudice à notre environnement et à notre cadre de vie.

Son impact sur notre environnement est bien trop souvent négatif et touche plusieurs domaines :

- Un impact visuel, tout d'abord, avec dégradation de nos paysages naturels alors que des textes comme le Schéma de Mise en Valeur de la Mer incitent les communes à les protéger en interdisant toutes constructions sur ces espaces remarquables. En se promenant dans nos garrigues, doit-on voir pousser plus de containers, de caravanes, de cabanons, que d'orchidées sauvages?



• Un impact écologique et de santé publique avec, souvent, des installations d'assainissement inexistantes ou non conformes risquant de polluer les nappes phréatiques et également l'étang de Thau source de richesse pour notre région. Les dépôts sauvages qui accompagnent fréquemment ces constructions sont également source de pollution. À l'heure où de coûteuses études sont menées dans la commune concernant le schéma directeur d'assainissement pluvial visant à réduire les dysfonctionnements des réseaux induisant un mauvais fonctionnement du lagunage, et où la CCNBT engage une campagne sur le contrôle et la mise en conformité de l'assainissement non collectif (SPANC), il n'est pas tolérable que certains mettent en péril ces actions destinées à protéger notre environnement.



Des enjeux de sécurité publique

Les constructions illégales ont un impact sur les risques majeurs comme les incendies et la lutte contre ces derniers. Les constructions dans la garrigue concentreront, en cas d'incendie, les services de secours tout en les mettant en danger. Ce fut le cas lors d'un incendie en 2002 où pour protéger les habitations des garrigues les pompiers ont dû laisser partir en fumée des hectares de garrigues mais aussi de vignes avec une perte de revenus pour les exploitants. Certaines constructions en zone inondable mettent en péril la vie de leurs occupants en cas d'épisode pluvieux important.

De plus, la garrigue fait partie de notre cadre de vie et doit être partagée par tous : promeneurs, sportifs, agriculteurs, chasseurs... certains ne peuvent pas se l'approprier illégalement sans créer tensions et conflits.



Mise en oeuvre d'un véritable projet politique et foncier

Dorénavant soutenues par le Conseil Régional Languedoc-Rousillon et le Département, les communes ont entamé une politique volontariste de gestion du phénomène. L'affichage d'une position commune de la part de tous les acteurs locaux permettra de limiter les nouvelles installations. L'importance des enjeux imposent aux élus de Poussan une politique éditoriale visant à endiguer la dégradation de notre patrimoine territorial et le retour à l'égalité de tous devant la loi.

La réglementation en matière d'urbanisme

Les constructions ne sont pas libres, leur étendue, leur hauteur, leur destination, leur situation, sont soumises à différentes règles de droit qui s'imposent autant aux mairies qu'à leurs administrés.

La Commission Urbanisme et les services de la Mairie sont à la disposition des poussanais qui envisagent de construire ou de modifier une construction, pour leur donner tout conseil utile et leur permettre de réaliser un projet conforme à la loi.

Les règles d'urbanisme sont complexes ; une erreur, une négligence est toujours possible même lorsque les futurs constructeurs s'attachent les services d'un architecte.

La Commission rend ses avis sur les demandes de permis de construire après consultation de l'agence d'urbanisme, qui vérifie la conformité des dossiers qui lui sont présentés à la réglementation en vigueur.

Il ne suffit pas d'obtenir le permis, encore faut-il que la construction réalisée soit conforme à celle qui a été autorisée. A défaut, le constructeur est en infraction. Il s'expose à des sanctions pénales.

Nécessité d'une politique de gestion du phénomène.

Dans le cadre de la campagne électorale, nous avons insisté sur la nécessité de lutter contre les constructions illicites qui établissent **une inégalité entre les propriétaires**. Il n'y a en effet aucune raison d'imposer à certains les contraintes d'une réglementation, alors que d'autres les ignorent délibérément. Mais il est délicat d'inciter les futurs constructeurs à respecter les règles d'urbanisme si rien n'est fait à l'encontre des propriétaires qui construisent sans permis, dans des lieux protégés...



Les moyens d'action au niveau communal

Afin d'agir efficacement, nous avons défini un champs d'action et choisi de nouveaux moyens pour mettre un terme aux constructions illicites.

Jusqu'à présent, les Procès Verbaux dressés par la Police Municipale étaient transmis au Parquet, qui prenait (ou ne prenait pas) l'initiative des poursuites.

En plus de cette procédure, nous avons adopté l'action directe qui permet à la mairie de faire citer elle-même le constructeur indélicat devant le Tribunal correctionnel, de réclamer sa condamnation, et d'obtenir des dommages et intérêts. C'est désormais la mairie qui mène ses propres actions devant les Tribunaux. Bien entendu, c'est toujours le Tribunal qui décide des sanctions et l'Etat qui les exécute. Ces sanctions peuvent aller de l'amende à la démolition. Depuis le 1^{er} mai 2008, la Police Municipale de Poussan a dressé 16 Procès Verbaux pour infractions en matière d'urbanisme.

Voilà en quelques mots résumés les moyens dont nous disposons pour lutter contre les constructions illicites. Il convient toutefois d'informer les poussanais sur les limites de l'action que nous entendons mener.

Nous ne pouvons pas agir contre les constructions édifiées depuis plus de trois ans, la prescription étant acquise. D'autre part, nous l'avons précisé, l'exécution des jugements ne dépend pas de la mairie mais de l'État ; la Municipalité n'a pas les moyens de faire démolir les constructions illicites.

C'est pourquoi **nous avons choisi de lutter dès leur édification**, en faisant cesser les chantiers en cours, ceci afin d'éviter que les conflits ne s'aggravent et pour rétablir l'égalité des citoyens devant la loi.

AGIR EN PRÉVENANT

C'est empêcher l'émergence ou la progression du phénomène, en engageant et en menant une campagne de surveillance foncière et d'interventions actives, allant jusqu'à la verbalisation, afin d'éviter que le phénomène apparaisse ou s'étende.

OBLIGATION DES COMMUNES

article L.480-1 du code de l'urbanisme

"Lorsque l'autorité administrative et, au cas où il est compétent pour délivrer les autorisations, le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ont connaissance d'une infraction de la nature de celles que prévoient les articles L.160-1 et L.480-4, ils sont tenus d'en faire dresser procès-verbal".

La constatation des faits délictueux est un pouvoir du Maire, exercé en son nom par la Police Municipale.

Le traitement des eaux usées

Poussan, comme de nombreux villages de la CCNBT est situé sur le bassin versant de l'étang de Thau; ce qui signifie que les eaux de pluie et les eaux usées s'écoulent dans celui-ci.

En 1975, une eutrophisation (manque d'oxygène dans l'eau) importante (malaïgue= mauvaise odeur en occitan) touche l'étang de Thau dans sa quasi totalité et 75% de la production conchylicole est détruite provoquant une catastrophe socio-économique et écologique pour la région. Outre des conditions climatiques particulières (pas de vent, chaleur) ce phénomène est essentiellement dû à la pollution organique générée par les activités humaines. C'est à partir de ce moment que l'on décida, par une action concertée entre les différents acteurs et utilisateurs du bassin de Thau de trouver des solutions pour diminuer les impacts nocifs de l'homme et de ses activités sur l'étang. Le traitement des eaux usées urbaines constitue un des aménagements entrepris. La ville de Mèze choisit alors de remplacer sa station classique d'épuration des eaux usées par un système de lagunage très respectueux de l'environnement et aux coûts de fonctionnement très faibles.



Le lagunage de Poussan

Dans les années 1980 un lagunage identique fut installé sur Poussan au sud de la RD 613 (ancienne RN 113) pour traiter les eaux usées domestiques (sanitaires, lave-linge...) de Poussan et Bouzigues.

Les eaux pluviales sont directement rejetées dans l'étang et les eaux de nettoyage de la cave coopérative sont acheminées vers une unité spéciale de traitement. L'assainissement est de la compétence de la CCNBT.

La pollution traitée

La pollution est de 4 natures:

- Les déchets solides (gros objets)
- La matière organique
- Les micro-organismes dont certains peuvent être pathogènes (dangereux pour la santé) comme les virus et certaines bactéries.
- Les produits d'entretien et détergents dissouts.

Les grands principes d'un lagunage

Le lagunage reprend en fait les principes d'auto-épuration du milieu naturel mais en les contrôlant et en les améliorant. Le traitement dure entre 30 et 80 jours.



Schéma de fonctionnement simplifié :

1. Dégrillage pour retenir les gros objets et deshuilage (retenir les matières grasses de surface)

2. Bassin 1 : décantation, donc dépôt de boues, curées tous les 10 ans et réutilisées pour épandage en agriculture. Minéralisation qui consiste en la dégradation de la matière organique par des bactéries qui produisent des sels minéraux et des gaz (CO²...)

3. Bassins 2 et 3 : le phytoplancton (minuscules algues) utilise les sels minéraux et transforme le gaz carbonique en oxygène. Ces bassins sont moins profonds que le 1 pour favoriser la destruction des bactéries par les Ultra Violets.

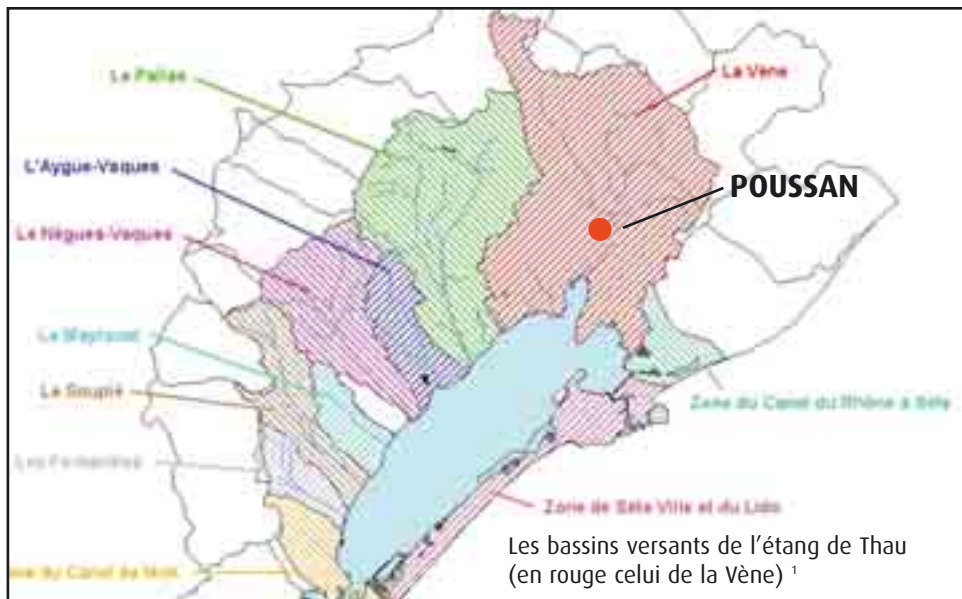
4. Bassin 4 : le zooplancton (petits organismes) consomme le phytoplancton, les bactéries et les matières organiques en suspension.

Les eaux ainsi épurées (99,9% des bactéries et 70% des matières en suspension éliminées) sont rejetées dans le ruisseau La Lauze avant de rejoindre l'étang au niveau de la crique de l'Angle via l'étang des Moulières.

Contrôle

du fonctionnement

Des contrôles et des analyses sont effectués deux fois par mois par la CCNBT (alors qu'un seul est exigé). Les prélèvements de l'eau pour analyse sont effectués à l'entrée et à la sortie du lagunage ainsi que sur la Lauze avant et après le point de rejet



des eaux épurées, ainsi qu'au point de communication entre l'étang des Moulières et la crique de l'Angle. Des contrôles en parallèles sont effectués par le SATESE et la police de l'eau (DRE LR/SEL/QEL, anciennement SMNLR) réalisés de façon inopinée pour ce dernier.

Les problèmes de fonctionnement

- Ce lagunage est prévu pour traiter une pollution de 6700 équivalents/habitants, mais à **certaines périodes on peut dépasser les 10 000 éq/hab**, essentiellement à cause de rejets d'entreprises (industries, restauration...) et de l'augmentation de la population estivale.
- En période d'évènement pluvieux, l'entrée d'effluents qui est habituellement de 1000m³/jour peut passer à 4000m³/jour. Cette forte augmentation dilue la pollution et la rend plus difficile à traiter. Cet apport d'eau de pluie est essentiellement dû à une mauvaise séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Un mauvais état du réseau fait que 30% des eaux habituellement traitées sont des «eaux parasites». Celles-ci proviennent de fuites du réseau d'adduction d'eau potable, d'infiltrations par casse du réseau et surtout des mauvais branchements du réseau d'eau pluviales chez les particuliers (toiture, égout de cours,...).

Actions pour un meilleur rendement

Différentes actions ont été entreprises ou vont l'être pour améliorer le rendement du lagunage.

- 1. Ajout d'un quatrième bassin** il y a 15 ans.
- 2. Des travaux** seront réalisés en 2008 et 2009 pour améliorer le rendement du bassin 1 avec la pose d'aérateurs faisant passer la capacité d'épuration à 9000 éq/hab. Des digues de pouzolane seront installées dans le bassin 4 pour fixer certains microorganismes et améliorer son rendement.
- 3. La commune de Poussan**, depuis deux ans, s'est engagée dans la rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales afin de rechercher et de lutter contre l'apport important d'eaux parasites. Par exemple, une entreprise rejetait sans traitement préalable ses eaux industrielles dans le réseau collectif provoquant par moment une pollution de 4000 éq/hab. Elle a dû remettre son installation aux normes.
- 4. Une étude du SMBT** (Syndicat Mixte du Bassin de Thau) a montré que si la **pollution moyenne en sortie de lagunage est 40 éq/hab** on pouvait avoir dans certains cours d'eaux en période pluvieuse une **pollution de 7000 éq/hab**. Cette pollution proviendrait du lessivage des sols par la pluie emportant les matières organiques déposées par les animaux ou dans les dépôts sauvages mais surtout des installations d'assainissement non collectif. En

effet, des constructions possèdent une installation d'assainissement individuel (fosses septiques, épandages...) d'autres n'en possèdent aucune. Cette absence ou le mauvais fonctionnement éventuel du système d'épuration provoquent un rejet dans la nature d'eaux fortement polluées. Une nouvelle réglementation impose donc aux collectivités locales de mettre en place un **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui a pour mission de s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées pour éviter la dégradation de notre milieu naturel et préserver la santé publique.

5. Des gestes simples de la vie quotidienne contribueraient à améliorer le fonctionnement de la station d'épuration.

Par exemple, veiller à ce que les eaux pluviales ne rejoignent pas le réseau des égoûts (eaux usées) en installant par exemple un récupérateur des eaux de pluie sur les gouttières. Également, les eaux de vidange des piscines, après déchloration, doivent être versées dans le réseau pluvial et non dans les égoûts.

Quel avenir ?

Au vu de l'augmentation de la population le lagunage n'aura pas une capacité suffisante pour traiter les eaux usées supplémentaires. Deux solutions pourraient être envisagées :

- 1. Agrandissement** du lagunage actuel.
 - 2. Rejoindre la station d'épuration** de Sète pour rejeter les eaux traitées en mer.
- Les élus des différentes collectivités, comme la population, ont pris conscience que le problème de l'eau risque d'être un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Différents organismes comme le SMBT ont déjà lancé une réflexion sur cette thématique en établissant par exemple le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en concertation avec des professionnels de l'étang, des associations et les différents acteurs socio-économiques. Nous reviendrons plus tard sur leurs travaux.

Remerciements à David Druart, responsable d'exploitation à la CCNBT, pour la qualité de ses informations.

1. Source : Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



La Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau s'est engagée dans d'importants programmes de démarches qualité liées à la protection de l'environnement (Contrat Qualité pour la Lagune de Thau...). Parmi ces opérations, figure la dépollution des eaux usées des habitations (sanitaires, lave linge...) qui est indispensable pour éviter de dégrader le milieu naturel, préserver la santé publique, ainsi que le cadre de vie de tous en même temps que le confort de chacun.

Une réglementation nouvelle demande aux communes de mettre en place un Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Il a pour mission de s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées.

Pourquoi ce nouveau service ?

Pour mieux protéger la santé publique, préserver votre cadre de vie et l'environnement, toutes les eaux usées doivent être dépolluées avant de rejoindre le milieu naturel. Pour cela, toutes les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif doivent être équipées d'une installation de dépollution individuelle. Désormais, ces installations doivent répondre à des normes et être contrôlées par les communes. Pour vous ce service est l'assurance d'une valorisation de votre patrimoine et d'éviter d'éventuelles nuisances.

Concrètement, que va t il se passer ?

Si votre habitation est équipée d'une installation de dépollution des eaux usées individuelle (comme une fosse septique) et qu'elle n'est pas raccordable à un réseau d'assainissement collectif, un technicien prendra rendez vous avec vous dans les prochains mois. Il viendra chez vous pour réaliser un diagnostic de votre installation.

Votre présence lors de cette visite est nécessaire. Nous vous remercions de rendre accessible votre installation et de dégager tous les objets gênants (pots de fleurs...) pour faciliter le travail du technicien.

Combien va me coûter ce service ?

Comme les clients du service public d'assainissement collectif, les clients du Service Public d'Assainissement Non Collectif prendront en charge le coût

du service, selon la prestation assurée, soit:

161,84 € TTC pour le contrôle diagnostique initial (**ce contrôle sera gratuit pour toute prise de rendez vous engagée avant le 31 décembre 2008**),

68,58 € TTC pour le contrôle de conception (pour un projet de construction ou de réhabilitation),

89,15 € TTC pour le contrôle de bonne exécution (pour un projet de construction ou de réhabilitation)

78,18 € TTC pour le contrôle périodique de bon fonctionnement.

Dois je entreprendre des travaux si mon installation n'est pas conforme?

Seules 5 à 10 % des installations qui ne sont pas conformes aux normes nécessitent une réhabilitation urgente. Si votre installation fonctionne correctement et ne rejette pas de pollution, la réhabilitation complète n'est pas forcément nécessaire. Dans la plupart des cas, de petits aménagements peuvent suffire.

À noter

Pour un meilleur confort, n'oubliez pas d'effectuer une vidange régulière de votre fosse. Demandez à votre entreprise un justificatif de cette vidange.

Qui peut me renseigner?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez obtenir un renseignement ? Vous avez un problème urgent avec votre installation ? N'hésitez pas à contacter le 0810 363 363 (Numéro Azur)





Inaugurations en série

Quatre nouvelles salles communales à disposition des poussannais



Samedi 27 septembre, Jacques Adgé, Maire de Poussan, à inauguré 4 nouvelles salles municipales, en présence de Jean-Baptiste Milcamp, Sous-Préfet de l'Hérault en charge du Littoral, de Gilles d'Ettore, Député de l'Hérault, de Pierre Bouldoire, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, représentant le Président du Conseil Général et de nombreux élus et personnalités. Salle Socio-culturelle Jean Théron au jardin public, salle de musculation et salle des clubs au complexe sportif et salle de gymnastique/dojo attenante au gymnase : l'inauguration officielle et la

visite de ces belles réalisations ont attiré un public nombreux.

Cette belle matinée d'automne a permis aux élus de Poussan de montrer leur village aux visiteurs sous son meilleur jour. Lors des discours, Préfet, représentant du Président du Conseil Général et Député se sont accordés à louer l'excellente qualité des équipements offerts aux associations poussannaises.





Salle socio-culturelle Jean Théron

La salle socio-culturelle Jean Théron a été édifiée au jardin public en lieu et place des anciens ateliers municipaux. Elle a pour vocation l'accueil du public en centre ville, et sera mise à disposition d'associations qui participent à l'animation de Poussan par des activités proposées à la population, notamment, aux personnes âgées.



Financement :

Commune 398 608 euros

Conseil Général 22 800 euros

Réserve parlementaire 15 000 euros

Total 436 408 euros

Surface totale : 310 m²

Il s'agit d'une réhabilitation où seuls les 4 murs et la charpente ont été conservés. Ce bâtiment comporte 2 niveaux : un rez-de-chaussée et un R+1, soit 2 salles d'une superficie de 130 m² chacune, plus 25 m² de sanitaires par étage : 2 douches, 2 WC dont 1 pour handicapé.

La salle du 1^{er} étage qui est modulable est desservie par un escalier métallique extérieur, ainsi que par un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. L'accueil se fait par une cour intérieure végétalisée (jardinières fixes, arbres,...), fermée par des grilles.

L'accès est prévu par le porche du jardin public ainsi que par une passerelle sur la Lauze qui rejoindra directement le boulevard du Riverain au niveau du pont de la Lauze.

Jean Théron, gentleman viticulteur



Jean Théron est né à Poussan le 4 juillet 1928 et décède le 7 mars 1990. Issu d'une famille de viticulteurs, il travaille très jeune dans les vignes.

Passionné par la terre, il devient vite un ardent défenseur de la viticulture languedocienne et s'engage activement dans le syndicalisme agricole. Militant également dans l'action

catholique rurale, il assume des responsabilités aussi bien locales que nationales.

Ouvert à la culture, la littérature, le cinéma, il s'adonne aussi à l'écriture : poésies, nouvelles, textes.

Artisan de la création de la MJC de Poussan, il en est le président de 1974 à 1982. Par la suite, il s'investit dans les activités locales et restera une figure de la vie associative du village.



Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de baptiser cette nouvelle salle du nom de Jean Théron, considérant qu'il n'était que justice de donner à une salle communale destinée à tous, le nom d'un poussannais reconnu pour son dévouement à la collectivité.

Lors de l'inauguration, en présence des membres de sa famille, la mère de Jean Théron a dévoilé une plaque en sa mémoire, sa fille lisant ensuite un de ses textes, dans un moment de recueillement et d'émotion pour l'assistance et les personnalités présentes.

COMPLEXE SPORTIF DES BAUX

La ville a choisi d'accompagner le mouvement sportif local en réalisant des équipements de qualité et en soutenant les projets sportifs dans leur diversité, en développant des partenariats pour accroître les pratiques sportives de tous les publics. C'est le cas avec les écoles de sport, les stages sportifs organisés pour les jeunes pendant les vacances, etc... Avec ses 2000 licenciés, et près de 20 associations sportives, le complexe sportif des Baux est un outil indispensable qu'il est important de faire évoluer pour répondre aux besoins du milieu associatif.





Salle de musculation, salle des clubs

Financement :

Commune 640 900 euros

Salle des Clubs :

surface totale : 157 m²

La municipalité a pris la décision de construire un nouveau local pour le football au complexe des Baux à proximité de ceux du Rugby, Tennis et Tambourin. La salle principale fait 100 m², complétée par une cuisine de 25 m² et des bureaux de 32 m².

Salle de musculation :

surface totale : 242 m²

À côté de la salle des clubs se trouve la nouvelle salle de musculation. Cette construction répond à une demande importante : l'ancien local étant sous dimensionné par rapport au nombre de machines et de pratiquants, La nouvelle structure a une surface de 201 m², avec de plus 41 m² de vestiaires et de sanitaires, et en extérieur 2 WC publics et un local technique.

Salle de gymnastique/dojo

Financement :

Commune 804 653 euros

Conseil Général 224 400 euros

Total 1 029 053 euros

surface totale : 950 m²

aire de jeu : 400 m²

Gradins / dégagements : 140 m²

Sanitaires vestiaires : 350 m²

Rampe handicapés : 60 m²

Adossé au gymnase, cette salle permettra la pratique de la gymnastique au sol ainsi que de la gymnastique avec les agrès (barres asymétriques, parallèles). Le collège pourra utiliser ces équipements et, en dehors des horaires scolaires, la salle sera disponible pour le judo : en effet près de 150 licenciés pratiquaient l'activité dans des locaux qui ne correspondaient plus aux besoins, sans parler de l'accès difficile en centre ville. Cette très belle salle est un complément important pour l'attractivité du complexe sportif des Baux.



Associations sportives

ASP RUGBY

Président : Gros Jean-Claude - Para José
 Contact : 08 75 73 23 01
 Siège social : Complexe sportif des Baux - 234a Route de Loupian
 34560 POUSSAN
 Permanence le mercredi après-midi

ART DANSE

Présidente : Bousquet Josette
 Contact : 04 67 78 24 49
 Siège social : 2, avenue du Bois de Boulogne - 34560 POUSSAN

BALL TRAP CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON

Responsable : Folliot Frédéric
 Siège social : Stand de tir de Poussan - collines de la Moure
 Contact : 04 67 78 25 33 - Fax 04 67 53 78 51

BILLARD CLUB DE POUSSAN

Président : M. Peytavi
 Siège social : Salle socio-culturelle Jean Théron
 Contact : 04 67 78 28 53

LA BOULE POUSSANNAISE

Président : Tourrier Claude
 Contact : 06 85 06 97 62 - 06 33 33 64 87
 Siège social : Jardin public - POUSSAN
L'Association de la Boule Poussanaise a été créée en Mai 1966, elle a aujourd'hui 150 licenciés, dont une vingtaine de jeunes issus de l'Ecole de Pétanque.

L'école de pétanque accueille gratuitement, tous les mardis de 17h30 à 19h00 de février à juin, les jeunes de 10 à 17 ans.

Les licenciés s'entraînent pour leur part tous les jours sur le site du jardin public où se trouve également les locaux du Club.

La boule poussanaise organise une dizaine de concours officiels par an,
 - le Grand Prix des Commerçants, les 28 et 29 Juin, auquel participe l'élite de la région et avec le partenariat des Commerçants : dotation 1 125 euros
 - le Grand Prix de Poussan, les 21 et 22 Août qui termine en apothéose la saison estivale. Les meilleurs joueurs locaux, régionaux et même hexagonaux sont présents : dotation 2 250 euros

Cette année une remarquable performance de Christophe Berdinel, Patrick Martinez et Claude Tourrier, qui ont obtenu le titre de champion de l'Hérault en triplé à la Provencale. Ce titre récompense le talent et l'assiduité de tous, ainsi que l'investissement d'une trentaine de bénévoles qui tout au long de l'année travaillent à la bonne marche du Club pour le plaisir de tous.

CA POUSSAN FOOTBALL

Président : Sempere Philippe
 Contact : 06 17 04 29 36 - 06 12 89 15 48 - 06 87 38 00 15
 Siège social : Complexe sportif des Baux - 234d Route de Loupian
 34560 POUSSAN
 Permanence : tous les jours de 9h à 12h

- Ecole de football : responsable Sébastien LEREST
- 1 pré-débutant : MARTINEZ Greg
- 2 pré-débutants : BEN-HAMOU N'HAMED/ADGE Guy-Louis/PONS Boris
- 2 poussins : MARTINEZ Ludo/MARTINEZ Greg
- 2 benjamins : BENDALI Farid
- 13 ans : LEREST Sébastien

- Responsable technique Senior : REBOUL JB
- 18 ans : LACOMBE Julien
- Senior 2 : NARCISSE Alain
- Senior 1 : REBOUL JB/MAURIN Thierry
- Vétéran : NAVARRO Daniel
- Entraîneur gardien de but école de foot : GARCIA Jérémy
- Intendance club : DAUMAS Didier
- Secrétariat : SANCHEZ José, MARTINEZ Grégory, ARRIGO Marianne
- 4ème saison de Présidence pour Philippe SEMPERE et du vice-président Laurent PRUNIERES : les effectifs ont quasiment doublé !
- 3 accessions en 3 ans pour l'équipe fanion qui évolue cette saison au plus haut niveau départemental (PHA)
- Labellisation de l'école de football / éducateurs diplômés
- Installations exceptionnelles (synthétique + pelouse + nouveau siège cette année)
- Diverses manifestations : loto, goûter de Noël, galette des rois, match de gala (Mont. Hérault), organisation plateau enfants, tournoi en salle enfants et vétérans, STAGES chaque vacance scolaire, création école de gardien de but.

CA POUSSAN TENNIS

Président : Bresson Bernard
 Contact : 04 67 78 56 66
 Siège social : Complexe sportif des Baux - 234b Route de Loupian
 34560 POUSSAN
 Permanence cartes et inscriptions : mercredi 14h - 17h
Le CA Poussan Tennis a été créé en 1970.

Affilié Fédération Française de Tennis sous le N° 14.34.0 154 Agréé Jeunesse et Sports N° S 059 93. Le nombre de licenciés du club est d'environ 160 (50% jeunes, 50% adultes) (50 % Dames et 50 % Messieurs) 70 joueurs et joueuses classés. Meilleur Classement Dames 15/2. Meilleur Classement Hommes 15/1. 23 équipes du club sont en compétitions FFT.

Des dispositions particulières permettent aux usagers passagers (vacances ou autre) de pouvoir utiliser les courts en location horaire hebdomadaire, quinzaine ou mensuelle.

Un enseignant professionnel, diplômé d'Etat, Arnaud Jullien (classée 2ème série) Tél : 06 61 18 07 85 assure les cours, avec l'aide d'initiateurs du club. Le club a depuis 2002 le label de club Formateur au niveau des jeunes.

ECOLE DE TENNIS (70 enfants) - COURS COLLECTIFS et COMPETITION
 COURS PARTICULIERS - TOURNOI INTERNE - ANIMATIONS - DEPLACEMENTS
 EQUIPEMENT : 4 Courts en dur refaits à neuf durant l'été 2007 et éclairés.

1 mur d'entraînement, Club House, Vestiaires, Douches
 COMPETITIONS ORGANISEES : Durant l'école de tennis : Passage des balles et tournoi interne non homologué en fin d'année, au printemps : depuis 1996 Tournoi du club homologué FF1 (entre 180 et 200 joueurs et joueuses, jeunes et adultes de NC à 15/1). RESULTATS SPORTIFS : En 2008 l'équipe 13/14 ans garçons remporte la Coupe de l'Hérault en 2ème division, l'équipe Messieurs accède à la deuxième division départementale, l'équipe Dames est quart de finaliste de la Coupe de l'Hérault, 2 jeunes du club sont suivis par la Ligue du Languedoc.

CHASSE

Président : Pourtier Bernard
 Contact : 04 67 78 23 94 / 06 89 89 07 96
 Siège social : 7, rue de la Farigoule

ÉCOLE DE RUGBY LES VIGNES DE THAU

Président : Sauvagnac Sylvie
 Contact : 06 17 83 38 53
 Siège social : 16, rue de la Font - 34770 GIGEAN
<http://ecolederugbypoussan.spaces.live.com>

restructurée en 2006, a obtenu le label FFR en 2007. Elle accueille les enfants (garçons et filles) âgés de 5 à 15 ans : 150 enfants étaient licenciés en 2008. Les petits rugbymen sont encadrés par 15 éducateurs bénévoles diplômés et le bon fonctionnement de l'école est assuré par la participation des parents.



ENTRAÎNEMENTS : au complexe sportif des Baux à Poussan :

- les mercredis après-midi de 14 H 30 à 16 H 30 pour les catégories premiers pas, mini poussins, poussins et benjamins (enfants nés entre 1996 et 2003)
- les mercredis de 17 H 30 à 19 H et les vendredis de 18 H à 19 H 30 pour la catégorie minime (enfants nés en 1994 et 1995)

Les rencontres se déroulent les samedis après-midi une à deux fois par mois.
L'école de Rugby, c'est l'école de la vie.

Après chaque entraînement ou match, les rugbymen en herbe ont droit à leur traditionnelle « troisième mi-temps » : un goûter bien mérité...
En décembre, avant la « trêve des confiseurs », ils se retrouvent autour de l'arbre de Noël. Au printemps, ils participent à de nombreux tournois et une sortie ou un voyage leur est proposé : en 2007, c'était Aqualand, en 2008, un week-end aux Angles. En fin de saison, enfants, parents, éducateurs et dirigeants de l'école de rugby se réunissent, dans la convivialité et la bonne humeur bien connues au rugby, autour d'une grillade pour fêter dignement l'arrivée des vacances et de l'été...

ENTENTE BALARUC/POUSSAN COURSE A PIED

Président : Alibert Isabelle
Contact : 04 67 78 20 34
Siège social : 670, Chemin du Moulin à Vent

ENTENTE CYCLISTE POUSSANNAISE

Président : Grangeon Jean-Charles
Contact : 04 67 78 45 71 - 06 82 56 17 66
Siège social : 2, chemin de clermont - 34560 POUSSAN

FUTSAL

Président : Panayoti Laurent
Contact : 04 67 74 56 87
Siège social : 7, impasse de la Valfère - 34560 POUSSAN

GRS

Présidente : Sganga Lucienne
Contact : 04 67 48 67 88
Siège social : 93, route de Balaruc - 34110 LA PEYRADE

JUDO ATHLETIC POUSSANNAIS

Président : Raja Bruno
Contact : 06 99 25 57 24
Siège social : Complexe sportif des Baux - 234e Route de Loupian 34560 POUSSAN
REPRISES DES COURS : lundi 08 sept 2008
LIEU : complexe sportif Nouveau Dojo
PERMANENCES INSCRIPTIONS : LUN/MAR/JEU/VEND de 17h30 à 19h30
TARIF : cotisation 120 € + 30 € de licence (certificat médical obligatoire)

LES GROUPES:

G1 : 4 / 5 ANS LE LUN ET JEU DE 17H45 à 18H30
G2 : 6 / 7 ANS LE MAR ET VEND DE 17H30 à 18H30
G3 : 8 / 10 ANS LE MAR ET VEND DE 18H30 à 19H30
G4 : 11 / 13 ANS LE LUN ET JEU DE 18H30 à 19H30
G5 : 14 ANS et + LE MAR ET VEND DE 19H30 à 20H30
G6 : JU-JITSU + KATA LE LUN ET JEU DE 19H30 à 20H30
EN PREVISION ENTRAINEMENT DE MASSE LE MERCREDI DE 17H30 à 20H30

MJC

Président : Robert Pierre
Contact : 04 67 78 21 26
Siège social : 1, rue des Horts - 34560 POUSSAN
<http://mjc.poussan.com>
catalogue des activités à retirer sur place ou en Mairie

MOTO CROSS

Président : Sérielys Sébastien
Contact : 06 10 74 21 48 - 06 72 84 54 19
Siège social : 14, rue de l'Estaque - 34560 POUSSAN

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Président : Mariez Pierre
Contact : 04 67 18 13 38
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN

POUSS'HAND CLUB

Présidente : Morer Fabienne
Contact : 06 87 12 35 93
Siège social : 4, place du marché - 34560 VILLEVEYRAC

9/12 ans : Lundi et jeudi 17h30 à 18h30
6/9 ans : samedi 10h/12h salle polyvalente de Balaruc

SKATE N'THAU

Président : Meynadier Geoffrey
Contact : 04 67 18 96 04
Siège social : 11, rue Jean Fabre - 34560 POUSSAN

UNION SPORTIVE

POUSSAN TAMBOURIN

Président : Buonomo Yvan
Contact : 04 67 51 06 09 - 06 81 09 02 46
Siège social : 78, rue T. Roussy - 34200 Sète
Association sportive concernant l'apprentissage du tambourin, la pratique et la participation à diverses épreuves (championnat, coupe, challenge, tournois). Le tambourin peut se pratiquer dès l'âge de 5 ans jusqu'à 60 ans et plus si en bonne santé physique.

Les horaires sont le mardi de 17h00 à 18h15 pour les poussins et benjamins et 18h15 à 19h30 pour les minimes de septembre à juin.
Pour les adultes féminines, le vendredi en nocturne et les hommes le lundi, mardi et jeudi également en nocturne.
Les 2 lieux de pratique sont le gymnase et le terrain extérieur qui se trouve au complexe sportif.

UNION SPORTIVE

DU VOLLEY POUSSANNAIS

Président : Figaret Jean-Christophe
Contact : 04 67 80 10 36 - 06 11 22 18 98
Siège social : 1372, promenade Maréchal Leclerc - 34200 SETE
l'objet est la pratique du volley ball, tant en compétition qu'en loisir.

LIEU : gymnase des Baux, Complexe sportif des Baux
EN COMPÉTITION : une équipe senior masculine doublé coupe/championnat Hérault 2005 et 2007, 2^{ème} championnat régional 2008.
EN LOISIR : entre 15 et 20 personnes venant régulièrement dans le créneau hebdomadaire.

POUR LA RENTRÉE 2008 :

- maintien de l'équipe compétition en championnat régional,
- créneau loisir, mixte tous les jeudis de 19h à 21h (si horaire confirmé par la mairie)
- école de volley pour les jeunes suivant leurs âges.



Associations diverses

AMICALE DES POMPIERS DE BOUZIGUES

Président : Cartier Nicolas
Contact : 04 67 78 32 57
Siège social : Rue Urbain Grollier - 34140 BOUZIGUES

ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Président : Régus Paul-François
Contact : 06 07 70 71 84
Siège social : 187, rue des Horts - 34140 LOUPIAN

CAVE COOPÉRATIVE DE LA VOIE DOMITIENNE

Président : Calmette Boris
Contact : 04 67 78 71 26
Siège social : Cave coopérative - 34770 GIGEAN

CLUB DE L'AVENIR

Présidente : Raysseguier Élvire
Contact : 04 67 78 28 01
Siège social : 16, rue de la farigoule - 34560 POUSSAN

COMITÉ DES FÊTES «LE CARRÉ D'AS»

Président : Gil Catala Jean
Contact : 04 67 78 41 72 / 06 75 10 18 44
Siège social : Avenue Georges Brassens - 34560 POUSSAN

COMPAGNIE DU STRAPONTIN

Président : Delaunay Marie
Contact : 04 67 78 47 23
Siège social : 4, Bd du riverain - 34560 POUSSAN
<http://comp.dustrapontin.free.fr>
Crée en 1987 par Paul VILALTE, la Cie du STRAPONTIN a réalisé depuis cette date une vingtaine de pièces, jouées à travers tout le département, puis la Région.

PERMANENCES :

mercredi : 11h00/12h00 et 15h00/16h00 - vendredi : de 10h00 à 12h00

ATELIERS :

• Enfants (de 6 à 12 ans) : le Mercredi, de 16h00 à 18h00, à la salle de spectacle.

• Ados (à partir de 12 ans) : le Mercredi de 18h00 à 20h00, à la salle de spectacle. Cotisations : 45 euros/trimestre

• Adultes : le lundi, de 19h00 à 20h30. Cotisations : 50 euros/trimestre
PROGRAMMATION CULTURELLE de la SALLE DE SPECTACLE «PAUL VILALTE» :
La Cie du STRAPONTIN invite, chaque saison, une dizaine de spectacles théâtraux (comédies, café-théâtre, etc.) et musicaux (jazz, chanson réaliste, musique actuelle, etc.)

COOPÉRATIVE AGRICOLE

Président : Foulquier Régis
Contact : 04 67 51 97 21
Siège social : 47, avenue de la Gare - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE ECOLE ELÉMENTAIRE DES BAUX

Président : Mariez Pierre
Contact : 04 67 78 20 95
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE ECOLE ELÉMENTAIRE VÉRONIQUE HÉBERT

Présidente : Deflandre Carine
Contact : 04 67 18 60 25
Siège social : 9, chemin des Frères - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE DES BAUX

Présidente : Cazenove Ghislaine
Contact : 04 67 78 21 84
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN

CÔTEAUX DE BELBÉZÉ

Présidente : Hachem Madeleine
Contact : 04 67 78 24 51
Siège social : 12, rue de la Farigoule - 34560 POUSSAN

CPE POUSSAN

Présidente : Séverac Héléne
Contact : 06 74 95 45 13
Siège social : 2, chemin de la garenne - 34560 POUSSAN

CRÊCHE «LES PETITES POUSES»

Présidente : Luais-Decoux Valérie
Contact : 04 67 78 21 44 - 06 22 08 53 49
Siège social : 53, rue des horts - 34560 POUSSAN

FCPE

Président : Gazagne Yvan
Contact : 06 81 50 59 60
Siège social : 6, chemin de Marqueval - 34560 POUSSAN

FESTIFLAM

Président : Bastide d'izard Nicolas
Contact : 04 67 54 98 27 / 06 09 80 58 88
Siège social : Rés. «la domitienne» bat A appt 23
335 rue du Tridet - 34 090 MONTPELLIER

GLE LA GARDIOLE

Président : Foulquier Régis
Contact : 04 67 51 97 21
Siège social : 47, avenue de la gare - 34560 POUSSAN

HEURES D'AMITIÉ

Présidente : Esperon Josette
Contact : 04 67 78 21 46
Siège social : 238, chemin du moulin à vent - 34560 POUSSAN

L'ATELIER DES FILLES

Présidente : Boutrou Claude
Contact : 04 67 47 77 31 - 06 10 74 21 48
Siège social : 12, rue de l'église - 34560 POUSSAN

LE CHAT LIBRE

Présidente : Stabile Irène
Contact : 04 67 18 75 74 - 06 50 42 36 21
Siège social : 9, route de Poussan - 34540 BALARUC LE VIEUX

LES FÉES CLOCHETTES

Présidente : Alfos Michèle
Contact : 04 67 78 27 37 - 04 67 78 42 47
Siège social : 3, rue du château d'eau - 34560 POUSSAN
L'association « Les Fées Clochettes » a pour but d'accroître l'intégration des personnes par le biais d'échanges de savoirs et de savoir faire. Elle propose d'atteindre ces objectifs en participant à diverses animations sociales et culturelles.

Les membres de l'association se réunissent deux fois par semaine pour participer aux activités dans les locaux de l'ancienne mairie entre 14 heures et 17 heures. En 2008, les membres ont choisi de faire une sortie



pédestre chaque mois, des ateliers de couture, des activités perles pailletées, de la peinture sur verre, etc L'association a également organisé deux sorties : visite du musée Brassens à Sète et visite du Château de Raissac. A la demande de la MJC, les «Fées Clochettes» ont participé à un atelier de décorations de Noël ainsi qu'au salon de l'artisanat

LIGUE CONTRE LE CANCER

Président : Decoux Jean
Contact : 04 67 78 21 44
Siège social : 53, rue des Horts - 34560 POUSSAN

MJC

Président : Robert Pierre
Contact : 04 67 78 21 26
Siège social : 1, rue des Horts - 34560 POUSSAN
<http://mjc.poussan.com>
catalogue des activités à retirer sur place ou en Mairie

POUR NOS ENFANTS-POUR NOTRE ÉCOLE

Présidente : Gelin Nelly
Contact : 04 67 51 90 24 - 06 15 88 43 42
Siège social : 443, chemin de la coopérative - 34560 POUSSAN

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Président : Bernard Roger
Contact : 04 67 27 17 00
Siège social : 261, chemin du Poutigon - 34000 MONTPELLIER

RÉTRO POUSS AUTO

Président : Giugleur Pascal
Contact : 04 67 74 58 21 - 06 88 09 98 30
Siège social : 2, rue de Peyrou Haut - 34560 POUSSAN
Rétro Pouss'Auto, le club des véhicules anciens de Poussan a vu le jour il y a maintenant un an. Pascal GIUGLEUR et Philippe MENU, deux collectionneurs, voisins, ont pris l'initiative de créer cette association dans le but de regrouper tous les passionnés de voitures anciennes.

RÉUNION MENSUELLE : le premier dimanche de chaque mois. La convivialité de cet événement concerne de nombreux collectionneurs des environs (et d'ailleurs) : multi marques, multi véhicules, complété par le «Broc Au Thau» : bourse d'échange qui permet de vendre et/ou d'acheter la pièce nécessaire à son véhicule.

COURS DE MÉCANIQUE : délivrés aux adhérents chaque second vendredi du mois. Une Rosalie plateau vendangeuse, entièrement à restaurer sert de bases aux cours de Bernard Roux, les adhérents apprennent à mettre en route un véhicule qui n'a pas tourné depuis très longtemps, à refaire un moteur ou remettre à neuf des freins de véhicules anciens, et bien d'autres choses encore...

Réunion mensuelle : 1er dimanche de chaque mois
Vide garage : 1er dimanche de chaque mois
Cours de mécanique : 2ème vendredi de chaque mois
"Fête de la locomotion" le premier dimanche d'août, place de la Mairie, toute la journée

SECOURS CATHOLIQUE

Présidente : Agullo Jeanne
Contact : 04 67 78 20 49
Siège social : 1, rue Emile Loubet - 34560 POUSSAN

PERMANENCE : au jardin public tous les 2^e et 4^e lundi du mois de 15h à 17h. La visite de toutes les personnes qui viennent apporter des vêtements pour le vestiaire ou pour passer un moment agréable et sympathique est toujours la bienvenue. Au printemps et à l'automne le Secours Catholique fait une braderie sur le marché de Poussan au bénéfice des personnes en difficulté.

SECOURS POPULAIRE

Président : Thibaud Claudine
Contact : 09 65 19 92 80
Siège social : rue de l'avenir - 34770 GIGEAN
Notre association a pour objet l'aide matériel, sanitaire, médical, moral et juridique des personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du développement, des conflits armés. Il y a une vingtaine de bénévoles et une soixantaine de familles bénéficiaires soit environ 300 personnes.

HEURES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, vendredi : De 9H à 12H
Jeudi : de 14H à 16H30

CONDITIONS D'ADHÉSION ET ACTIONS PROPOSEES : Nous demandons certains documents justifiant les ressources, après leur lecture, nous calculons un quotient familial selon notre grille de calcul.

ALIMENTAIRE : Une épicerie sociale est ouverte tous les jeudi après midi et accessible à tous les bénéficiaires.

AIDE AUX VACANCES : Nous proposons une aide financière aux familles pour qu'elles puissent partir en camping, envoyer les enfants en colonie, etc
COLIS D'URGENCE : Exceptionnellement un colis gratuit peut être donné pour les personnes ayant de grosses difficultés ou sur intervention des CCAS.

PÈRE-NOËL VERT : Distributions de jouets et de colis gratuits pour Noël.

AIDE ADMINISTRATIVE : Accompagnement à la constitution des dossiers administratifs, possibilité de téléphoner ou de faire des photocopies gratuitement pour la constitution des dossiers

FRIPERIE : Des vêtements sélectionnés sont vendus au prix forfaitaire de 1 euro aux bénéficiaires et à toute la population intéressée.

ALPHABÉTISATION À compter du mois d'octobre 2008, mise en place d'une cour d'apprentissage de la langue Française (parler lire et écrire).

TÉLÉTHON «LES 24 HEURES DE POUSSAN»

Présidente : Bujon Liliane
Contact : 04 67 78 43 27
Siège social : 17, avenue d'Issanka - 34560 POUSSAN
L'association «LES 24 H. DE POUSSAN» créée en 1992, ne fonctionne que pour l'organisation et l'encadrement de la manifestation du TELETHON sur notre village (cette manifestation nationale a lieu tous les ans, début décembre).

Courant septembre les bénévoles commencent à travailler ensemble pour trouver des idées et mettre sur pied de nouvelles actions : concert, spectacle, exposition, démonstration sportive, etc..

Le jour du TELETHON, en place des stands, des tombolas, repas à emporter, préparé par des bénévoles. Tous ces produits nous sont offerts gracieusement par nos partenaires : commerçants, artisans, propriétaires et coopératives viticoles de Poussan et du département de l'Hérault.

Nous essayons également, de mobiliser les diverses associations sportives et culturelles poussannaises, afin qu'elles organisent elles mêmes, dans leur domaine, des spectacles, tournois, courses, rencontres, etc

Le but est de recueillir le plus d'euros possible afin de pouvoir grossir le montant du compteur installé à France Télévision et permettre à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) d'avancer dans la recherche et le développement des thérapeutiques et poursuivre son combat contre les maladies neuromusculaires.

Le prochain TELETHON aura lieu les 5 et 6 décembre 2008.

UNION HÉRAULTAISE DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Labord André
Contact : 04 67 78 44 98
Siège social : Impasse des 4 vents - 34560 POUSSAN



Tarifs du Service Enfance Jeunesse



A compter de septembre, toutes les prestations du service enfance jeunesse seront fonction des ressources et de la composition de la famille. Cette disposition, déjà, en vigueur pour le C.L.S.H. est étendue, à la demande de la Caisse d'allocations Familiales, et selon des modalités différentes à l'ensemble des tarifs du service.

Pour l'appréciation de la situation financière, devront être présenté au service chargé d'instruire les dossiers, la feuille d'impôt sur le revenu (le dernier avis reçu) ou à défaut les 3 derniers bulletins de salaire ou relevés des ASSEDIC. La prise en compte de la situation financière et familiale permet de proposer des tarifs dont l'évolution est peu importante compte tenu de leur stagnation depuis six ans.

Le tableau, ci-dessous, permet d'appréhender le coût des activités du service enfance jeunesse. Le financement provient pour 20,57% des familles, pour 24,79% des organismes sociaux et pour 54,64% des finances communales.

ACTIVITES	DEPENSES			RECETTES			Financement communautaire			
	Familiales	organismes	total	Familiales	organismes	total				
CAE	1 988,00	107 892,00	109 880,00	4 523,00	4 096	8 619,00	10,13%	42 809,174	17 897,23	81,20%
CLSH	17 936,00	10 188,00	28 124,00	8 620,89	8,329	16 950,79	10,79%	64 606,914	46 375,25	69,81%
ACTIVITES de vacances	2 853,00	4 210,00	7 063,00	833,00	11,87%	0,00%	0,00%	888,00	4 946,00	56,13%
Jeux	2 447,50	2 644,50	5 092,00	1 622,00	31,7%	0,00%	0,00%	1 640,00	3 571,50	69,21%
TOTAL	16 911,50	1 215,20	18 126,70	1 783,89	16,8%	1 220,00	6,4%	7 855,00	12 017,78	66,54%
TOTAL	63 023,00	187 092,87	250 115,74	31 493,89	28,87%	61 964,00	24,79%	113 448,84 €	236 014,82	54,84%

Autres activités : Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAÉ), stages, séjours, ateliers

Trois de tarifs sont appliqués en fonction d'un barème basé sur les ressources et le nombre d'enfants :

- Le tarif le plus bas est appliqué lorsque le «revenu fiscal de référence» est inférieur à 7 067 euros par an.
- Le tarif médian est appliqué lorsque le «revenu fiscal de référence» est compris entre 7 068 et 15 379 euros par an.
- Le tarif le plus haut est appliqué lorsque le «revenu fiscal de référence» est supérieur à 15 380 euros par an.

Ces sommes sont majorées de 50% par enfant à charge.

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Les tarifs du C.L.S.H. sont fonction d'un barème qui repose sur un taux d'effort variable selon le nombre d'enfants. Ce taux d'effort est augmenté de 0,6%.

Nombre d'enfants	TAUX D'EFFORT
1 enfant	10,60 %
2 enfants	10,10 %
3 enfants et +	9,60 %

Les tarifs les plus bas sont inchangés, les tarifs les plus élevés augmentent de 10%.

Nombre d'enfants	Tarif plancher	Tarif plafond
1 enfant	5,30 €	11,50 €
2 enfants	5,00 €	10,90 €
3 enfants et +	4,70 €	10,40 €

FONCTIONNEMENT DU C.L.A.E.

4 périodes d'accueil sont mises en place avec des tarifs différenciés :
 7h30 à 8h20
 11h30 à 12h30 (sans repas) ou 11h30 à 13h30 (avec repas)
 17h30 à 18h30

tarifs	Période : Matin, midi sans repas ou soir	Période Midi avec repas
bas	0,45 €	0,75 €
médian	0,55 €	0,80 €
haut	0,65 €	0,85 €

La garde des enfants après 18h30 sera facturée 16 euros.

ANIMATIONS DU MERCREDI

La tarification à l'année est maintenue :

tarifs	
bas	16,50 €
médian	18,50 €
haut	20,50 €

Les activités seront facturées selon leur coût. La mairie prend généralement en charge le déplacement et les frais d'encadrement.

STAGE MULTI-ACTIVITÉS (VACANCES SCOLAIRES)

Les mêmes tarifs seront appliqués pour les stages organisés pendant les vacances scolaires quelque soit la période et la nature du stage.

tarifs	
bas	30,00 €
médian	31,00 €
haut	32,00 €

SEJOURS SKI 11/16 ANS

Le séjour prévu pour les vacances de février 2009 d'une durée de six jours sera proposé à :

tarifs	
bas	184 €
médian	215 €
haut	245 €

La tarification des séjours d'été sera communiquée dans un prochain bulletin municipal.

**SORTIE A THEME PROPOSEE
AUX ADOLESCENTS**

Pour participer aux activités l'adolescent devra acquitter un droit d'inscription en début d'année de 15 euros. La participation demandée pour chaque activité, sera fonction de son coût et de l'application du barème.

Tarifs	% par rapport au coût
plancher	55 %
médian	60%
plafond	65%

Tribune d'expression des élus de la liste Poussan autrement

Nous remercions les élus du groupe majoritaire, qui ont clairement révélé leurs attachements au droit d'expression des groupes minoritaires en votant à l'unanimité la décision de nous accorder 20 lignes pour nous exprimer dans le bulletin municipal.

Depuis le début de notre mandat, nous avons choisi d'être vigilants, mais constructifs.

Notre groupe a clairement expliqué une vision différente de la gestion municipale lors des votes du budget, de la fiscalité, des chantiers en cours ou en projet, ou de la révision des tarifs du service enfance jeunesse (restauration, CLAE, CLSH). Autant de décisions lourdes de conséquences sur les finances de la commune et le pouvoir d'achat des administrés.

Nous veillerons au respect de l'article 23 de règlement intérieur qui stipule que le maire doit rendre compte en conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le conseil municipal.

Nous serons à votre écoute, et vous tiendrons régulièrement informés des débats et de nos interventions par nos propres moyens chaque fois que ce sera nécessaire.

Les élus de POUSSAN AUTREMENT, Danielle NESPOULOUS, Arlette RAJA, Bernard BORDENAVE et Olivier FREZOU, sont à votre disposition. Nous sommes à l'écoute de Tous les Poussanais. Vous pouvez les contacter par mail: poussan-autrement@orange.fr

Vous recevrez très prochainement notre journal dans vos boites aux lettres pour vous informer de la politique en cours dans notre village.

Bien à vous

Calendrier des animations

automne / hiver 2008

FESTIVITÉS

Soirée country

19 octobre à 20h30

Foyer des campagnes

Fête des vendanges et du vin

Samedi 25 octobre

Cave coopérative

marché paysan, dégustation,

animations autour du vin

repas sur réservation, concerts le soir

Renseignements/réservations :

06 75 10 18 44

Cérémonies du 11 novembre

10h, place de la Mairie

Foire de la Sainte-Catherine

23 novembre

place de la Mairie

marché artisanal

Voeux du Maire

2 janvier 2009

Gymnase des Baux

Élections de Miss Poussan

10 janvier 2009

Foyer des campagnes

SPECTACLES

Théâtre

"Coup de théâtre"

Cie du Bateau-Boeuf

Salle de spectacle Grand'Rue

18 octobre - 21h

entrée 7/5 euros

Renseignements : 04 67 18 16 24

Théâtre

"Une chambre pour deux"

Cie Nous m'aime

Salle de spectacle Grand'Rue

29 novembre - 21h

entrée 7/5 euros

Renseignements : 04 67 18 16 24

Théâtre

"La poudre aux yeux"

Cie du Strapontin

Salle de spectacle Grand'Rue

12 et 13 décembre - 21h

entrée 7/5 euros

Renseignements : 04 67 18 16 24

ASSOCIATIONS

Braderie espoir pour un enfant

12 au 16 novembre

au Foyer des Campagnes de 10h à 18h

Loto de l'École Élémentaire des Baux

22 novembre au Foyer des Campagnes

Renseignements : 04 67 78 20 95

Loto de l'École Élémentaire V. Hébert

29 novembre au Foyer des Campagnes

Renseignements : 04 67 18 60 25

Téléthon

5 et 6 décembre

place de la Mairie

Animations dans les rues

Renseignements :

"24 heures de Poussan" 04 67 78 43 27

Service tourisme 04 67 78 39 74

Loto du Club de l'Avenir

7 décembre au Foyer des Campagnes

Renseignements : 04 67 78 28 01

Loto du Football

13 décembre au Foyer des Campagnes

Renseignements : 04 67 78 41 28

06 17 04 29 36

Loto du Tambourin

14 décembre au Foyer des Campagnes

Renseignements : 04 67 51 06 09

06 81 09 02 46

ENFANCE / JEUNESSE

Sortie ados

Les sorties ados reprennent le samedi 4 octobre avec l'accrobranche.

Cette année, une adhésion de 15 € est obligatoire pour pouvoir participer aux sorties, coût de la sortie est variable en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge.

Stages multi activités

du 27 au 31 octobre

- 6/10 ans : animations sportives, manuelles et sorties proposées en 1/2 journée (le matin)

- 11/16 ans : animations sportives et sorties proposées en 1/2 journée (l'après-midi)

- De 30 à 32 € la semaine (en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge)

- Inscription à partir du 1 octobre

CLSH

du 27 octobre au 5 novembre

- 16 places en maternelle

- 24 places en primaire

- Inscription à partir du 6 octobre

Renseignement : Service Enfance

Jeunesse 04 67 18 13 38

SPORT

Récompenses sportives de la Mairie

12 décembre à 18h30

Foyer des campagnes

EXPOSITIONS

Atelier peinture de la MJC

au Foyer des Campagnes

du 10 au 18 octobre

tous les jours de 16h30 à 19h30

samedi et dimanche : 15h à 18h

Matériel viticole

au Foyer des Campagnes

du 21 au 24 octobre

RENSEIGNEMENTS

Service Culture de la Mairie

04 67 18 35 94

06 81 31 48 24

culture@ville-poussan.fr